



OFFRE D'EMPLOI

Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, sur la Rive-Sud, la ville de Candiac se distingue par son milieu de vie exceptionnel et son aménagement urbain structuré. Candiac offre une gamme diversifiée de services à ses 20 000 citoyens. Pour maintenir son haut standard, nous sommes à la recherche de personnes hautement compétentes, dynamiques et reconnues dans leur domaine.

DIRECTEUR, TRAVAUX PUBLICS (INCLUANT L'USINE DE FILTRATION)

POSTE CADRE RÉGULIER, TEMPS PLEIN

Service des Travaux publics

CAN-17-REG-2050-09

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du directeur général, le titulaire de l'emploi planifie, dirige et contrôle les activités relatives à la gestion, l'opération et l'entretien de l'usine de filtration et des différents réseaux et équipements municipaux, tels que les aqueducs, égouts, réseaux routier, éclairage de rue, signalisation, édifices, parcs et espaces verts ainsi que la flotte de véhicules. Il assume également un rôle conseil dans la planification et la gestion des infrastructures municipales.

DESCRIPTION DES TÂCHES

1. Planifie, dirige et contrôle toutes les activités du service des Travaux publics;
2. Gère les ressources humaines, matérielles et budgétaires de son secteur d'activités;
3. Planifie et contrôle la programmation annuelle d'entretien des Travaux publics et de l'usine de filtration;
4. Planifie et prépare les cahiers de charges, devis et contrats d'entretien et assure l'exécution des travaux selon les exigences;
5. Prépare les budgets, réalise les suivis administratifs, contrôle les dépenses des différentes activités du service; établit des projections et des programmes d'immobilisation des travaux publique et de l'usine de filtration;
6. S'assure de la disponibilité des ressources humaines et matérielles en fonction des besoins et organise leur utilisation de façon efficace;
7. Rencontre les plaignants; fournit les explications, justifie les correctifs et fait valoir la position de la Ville;
8. Effectue des études et diverses analyses au besoin, rédige des rapports d'évolution des activités;

9. Recommande et met en place les mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité et la productivité des opérations;
10. Représente la Ville devant les tribunaux concernant les dossiers relevant des travaux publics;
11. Participe aux études requises pour l'aménagement de parcs et places publiques;
12. Représente la Ville dans des dossiers d'ordre régional (ex. : matières résiduelles, encan municipal);
13. Agit comme conseiller auprès de la commission des infrastructures et de l'environnement;
14. Encadre et dirige le personnel sous sa responsabilité;
15. Exécute toute autre tâche connexe nécessaire au bon fonctionnement de son service ou demandée par son supérieur immédiat.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études universitaires de premier cycle (baccalauréat) en ingénierie, en administration ou dans une discipline pertinente, et reconnu par le ministère de l'Éducation;
- Posséder de huit (8) à dix (10) années d'expérience pertinente à la fonction;
- Toute autre combinaison formation/expérience jugée pertinente sera considérée;
- Être membre en règle d'un ordre professionnel pertinent à la fonction, un atout;
- Connaissances informatiques intermédiaires : suite Microsoft Office;
- Connaissances linguistiques : avancées en français (parlé, écrit) et intermédiaires en anglais (parlé);
- Compétences recherchées : analyse, synthèse et jugement, connaissance du domaine d'expertise, courage managérial, gestion du temps et des priorités, intelligence émotionnelle, leadership et prise de décision, réflexion stratégique, santé et sécurité au travail, sens de la méthode et de la rigueur et service-client.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae et diplôme au plus tard le **2 avril 2017**, en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse <http://ville.candiac.qc.ca/fr/115/Postulez>.

La Ville de Candiac souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Seuls les candidats retenus seront contactés. Il est à noter que le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.